

GEMIPAR S.A.

S.A. au capital de 16.885.254 €
92 rue Réaumur - 75002 PARIS
RCS Paris B 351 185 889

Tal d'NT de PARIS

N° 82928

03 OCT 2002

82928

Certifié conforme
à l'original

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 OCTOBRE 2002

913819

L'an deux mille deux, et le 31 octobre à 10 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au 92 rue Réaumur - 75002 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de la démission de Monsieur Salomon MILGROM de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration,
- nomination de Monsieur Alain MILGROM en qualité de Président Directeur Général,
- projet de donation des actions détenues par Monsieur Salomon MILGROM et Madame Perla MILGROM à leurs enfants,
- agrément de la cession d'actions par Monsieur Alain MILGROM à Madame Judith MILGROM et Monsieur Joël MOISE, et agrément de ces derniers en qualité de nouveaux actionnaires.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Alain MILGROM
- Mademoiselle Leslie PARIENTE
- Mademoiselle Priscilla PARIENTE

La séance est présidée par Monsieur Alain MILGROM en sa qualité de Directeur Général, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres du Conseil entrant en séance, constate que plus de la moitié des administrateurs sont présents et que le conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Conseil délibère sur les questions figurant à l'ordre du jour :

CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR SALOMON MILGROM DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR ET DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Président expose que Monsieur Salomon MILGROM a souhaité, pour convenance personnelle, se retirer de notre société et ne plus exercer ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, à compter du 28/10/2002.

Le Conseil d'Administration le remercie pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Compte-tenu du nombre d'administrateurs restant en fonction, il n'est pas nécessaire de pourvoir au remplacement de Monsieur Salomon MILGROM.

A.P.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Monsieur Salomon MILGROM demande au Conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil propose de nommer Monsieur Alain MILGROM, qui exerce la fonction de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Salomon MILGROM.

PROJET DE DONATION DES ACTIONS DETENUES PAR MONSIEUR SALOMON MILGROM ET MADAME PERLA MILGROM A LEURS ENFANTS ET AGREMENT DE MADAME JUDITH MILGROM ET DE MONSIEUR JOËL MOISE EN QUALITE D'ACTIONNAIRES

Le Conseil expose que Madame Perla MILGROM et Monsieur Salomon MILGROM, détenteurs respectivement de 2.000 et 398.000 actions, ont décidé de se retirer de notre société et de procéder à une donation des actions qu'ils détiennent dans notre capital social à leurs enfants, Joëlle PARIENTE et Alain MILGROM, de façon égalitaire.

Cette donation serait régularisée chez Maître NARBÉY, Notaire.

Par conséquent, sous réserve de la réalisation de cette donation, le capital social de notre société sera détenu à égalité par la famille PARIENTE et la famille MILGROM. La société GEMIPAR se trouvera alors représentée par cinq actionnaires, à savoir :

- Alain MILGROM 710.000
- Patrick PARIENTE..... 507.998
- Joëlle PARIENTE..... 202.000
- Leslie PARIENTE 1
- Priscilla PARIENTE..... 1

Total des actions..... 1.420.000

Or, la loi du 24 juillet 1966 régissant les sociétés commerciales impose d'avoir sept actionnaires minimum dans une société anonyme.

Par conséquent, pour être en conformité avec ladite législation, et sous réserve de la donation visée ci-avant, Monsieur Alain MILGROM a soumis à l'agrément la cession de deux actions au profit de Madame Judith MILGROM et de Monsieur Joël MOISE.

Le Président rappelle que, par application de l'article 14 des statuts, le Conseil doit statuer sur l'agrément sollicité dans les trois mois.

J. P.



Plus aucune observation n'étant échangée, il est procédé aux vote des résolutions ci-après :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de son Président, prend acte de la démission de Monsieur Salomon MILGROM de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, et lui donne quitus de l'exécution de son mandat.

Le Conseil décide de nommer Monsieur Alain MILGROM, en remplacement de Monsieur Salomon MILGROM.

Monsieur Alain MILGROM, qui exerçait jusqu'à présent la fonction de Directeur Général, prend ainsi le titre de Président Directeur Général, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Alain MILGROM remercie les membres du Conseil de la confiance qu'il a bien voulu lui témoigner et déclare accepter ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de son Président, donne son accord à la cession d'actions projetée par Monsieur Alain MILGROM à Madame Judith MILGROM et Monsieur Joël MOÏSE, et agréé ces derniers en qualité de nouveaux actionnaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 00.

Il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Un administrateur

A handwritten signature in black ink, featuring a series of loops and a long, sweeping horizontal stroke at the end.